



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/6  
12 décembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-sixième session, 12-15 mars 2002,  
point 4.2.15 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 3 À LA SÉRIE 01  
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 90

(Garnitures de frein de rechange)

Communication du Groupe de travail en matière  
de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquantième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il est fondé sur le texte indiqué dans le rapport (TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 39).

---

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 4, paragraphe 2.1.1.2, modifier comme suit:

«... et être fondée sur la moyenne des rayons de roulement dynamique du plus grand pneumatique et du plus petit pneumatique autorisés pour ce(s) type(s) de véhicule.»

-----